

Réforme des concours pour le recrutement des adjoints administratifs de chancellerie

De quoi allons-nous parler ?

- ▶ Pourquoi réformer nos concours ?
- ▶ Comment ont été réformés nos concours ?
- ▶ Ce qui ne change pas
- ▶ Ce qui est révolutionné
- ▶ Focus sur les nouvelles épreuves

La démarche de réforme

- ▶ Pourquoi cette réforme en profondeur ?
 - la genèse du projet
- ▶ Qui a été à la manœuvre et comment ?
 - ▶ une équipe pluridisciplinaire et pluristatutaire
 - ▶ une mûre réflexion dans un cadre réglementaire omniprésent

Nos concours évoluent mais pas nos valeurs de recrutement

- ▶ Égalité des chances
- ▶ Trois concours pour recruter une grande diversité de profils
- ▶ Un socle de connaissances et d'aptitudes commun aux trois concours
- ▶ Les épreuves de langue au cœur des concours du MEAE

CE QUI CHANGE

TOUT EN RESPECTANT LES VALEURS
DE SES RECRUTEMENTS, LE
MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES RÉFORME
EN PROFONDEUR LE FORMAT DE SES
CONCOURS POUR S'ADAPTER AUX
CANDIDATS DE DEMAIN.

Des concours réformés plus accessibles

- ▶ Création de trois filières de recrutement
- ▶ Simplification et allègement du nombre d'épreuves
- ▶ Des épreuves repensées pour mieux cibler les profils recherchés
- ▶ Suppression de l'épreuve d'anglais obligatoire
- ▶ Un plus grand choix de langues proposées au choix pour l'épreuve obligatoire

Des épreuves conçues pour encourager tous les profils à se présenter

- ▶ « Désacadémisation » des épreuves
- ▶ Ouverture à de nouvelles langues
- ▶ Évaluation des langues comme outil de travail
- ▶ Valorisation de l'entretien avec le jury qui évalue le « savoir-être » et les motivations des candidats ; suppression de l'épreuve de dactylographie préalable à l'entretien pour le concours externe

FOCUS SUR LES NOUVELLES ÉPREUVES

DES ÉPREUVES QUI PERDENT LEUR
CARACTÈRE ACADÉMIQUE POUR
RESSEMBLER AUX CANDIDATS
D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

✓ CRÉATION DE TROIS SECTIONS
DE RECRUTEMENT

adjoint administratif de chancellerie concours externe : ce qui change à l'écrit

AVANT

- explication de texte : réponse à 6 à 8 questions (1h30 ; coef.3)
- français (vocabulaire, orthographe, grammaire) et mathématiques (1h30 ; coef. 3)
- anglais : traduction (1h30 ; coef.2)

APRÈS

- épreuve de spécialité : réponse à au moins 2 QRC et à un QCM. Certaines questions ou documents pourront être proposés en anglais (durée : 2h ; coef.3)
- résolution d'un cas pratique (1h30 ; coef.2)

adjoint administratif de chancellerie concours externe : ce qui change à l'oral

AVANT

- entretien et mise en situation professionnelle (30 mn ; coef. 4)
- épreuve facultative de langue vivante étrangère consistant en la traduction en français d'un texte d'ordre général (1h ; coef. 1)

APRÈS

- **entretien avec le jury** à partir d'une fiche individuelle ; un ou plusieurs échanges pourront être proposés en anglais courant (30 mn sans préparation ; coef.5 – note éliminatoire 5/20)
- **langue obligatoire (choisie à l'inscription) :** conversation avec le jury (15 mn ; sans préparation ; coef. 1 - note éliminatoire 5/20)

A compter de 2025

adjoint administratif de chancellerie concours interne & 3^{ème} concours : ce qui change à l'écrit

AVANT

- rédaction d'une lettre administrative courante. Un dossier comportant notamment les indications nécessaires à la rédaction de la lettre est fourni au candidat (1h30 ; coef. 3)
- anglais : traduction en français, sans dictionnaire, d'un texte (1h30 ; coef.2)

APRÈS

- épreuve de spécialité : **rédaction d'un écrit professionnel complétée par la réponse à un questionnaire à choix multiple (QCM)**. Certaines questions ou documents pourront être proposés en anglais (2h ; coef. 3)

adjoint administratif de chancellerie concours interne & 3^{ème} concours : ce qui change à l'oral

AVANT

- ▶ entretien avec le jury à partir d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et mise en situation professionnelle (30 mn ; coef. 4)
- ▶ épreuve facultative de langue vivante étrangère consistant en la traduction en français d'un texte d'ordre général (1h ; coef. 1)

APRÈS

- ▶ **entretien à partir d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).** Un ou plusieurs échanges seront proposés en langue anglaise afin d'évaluer l'aptitude des candidats à comprendre et s'exprimer en anglais courant (30 mn sans préparation ; coef.5 – note éliminatoire 5/20) ;
- ▶ **langue obligatoire :** conversation avec le jury dans une langue vivante étrangère choisie à l'inscription (15 mn ; sans préparation ; coef. 1 - note éliminatoire 5/20)

Pour plus de précisions

- ▶ [Arrêté du 7 mai 2024](#)
- ▶ <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/> (page « emplois et concours »)
- ▶ concours.bureau@diplomatie.gouv.fr

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

**Rendez-vous le 23 septembre 2025 pour les
épreuves écrites du nouveau concours...**

À TRÈS BIENTÔT PARMİ NOUS !